

Affaire 02-150223 Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le <u>09 février 2023</u> et que le nombre de membres en exercice étant de <u>29</u>, le nombre de présent(s) est de : <u>21</u>

Absents: 04

Procurations: 04

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : NALEM Emilie

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUINZE FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le QUINZE FÉVRIER à DIX-SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS: Johnny PAYET Maire - Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe - Joan DORO 4ème adjoint - Gina DALLEAU 5ème adjointe - Jean Claude DAMOUR 6ème adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale - Sabrina HOARAU conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal -Sandra GRONDIN conseillère municipale -Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal - Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S): Erick BOYER – Joseph Luçay CHEVALIER - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY – Mélissa MOGALIA

PROCURATION(S): Sabine IGOUFE 1 ère adjointe à Gina DALLEAU — Jean-Yves FAUSTIN 2 ème adjoint à Johnny PAYET Maire - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à Sonia ALBUFFY — Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Héliette THIBURCE

Affaire 02-150223

Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Le Maire rappelle que l'exercice budgétaire pour l'année 2023 sera celui qui verra se concrétiser une grande majorité des engagements de campagne. La réalisation de la piscine municipale suit son cours et sa livraison sera effective pour la fin de cette année. Il s'agit là du résultat de l'implication importante de nos services, de nos partenaires et de nos co-financeurs qui ont fait confiance à La Plaine des Palmistes.

2023 est l'année de toutes les réussites pour notre territoire. Suppression effective de plusieurs radiers, finalisation de l'aire de jeux « Jardin Urbain », mise en service de la médiathèque ou encore réhabilitation du stade Adrien Robert : autant de projets importants pour poursuivre la structuration de notre territoire au bénéfice de l'épanouissement social, humain et culturel.

Plus encore, ces orientations budgétaires sont marquées par la volonté de préparer le territoire aux enjeux d'une « Petite Ville de Demain ». Au-delà de ces grands chantiers d'infrastructures financés à 90 % par le biais de l'Union européenne (pour mémoire, plan de relance REACT-UE, réponse de l'Union européenne à la pandémie de COVID-19), d'autres projets d'envergure sont mis en œuvre.

Le programme alimentaire territorial en cours d'élaboration permettra de continuer le retour à la terre. Accompagnées par le Département au titre du Pacte de Solidarité Territoriale, les serres agricoles qui seront édifiées sur le secteur de Bras-Piton permettront encore plus d'accompagner nos agriculteurs.

Notre développement territorial passera par notre capacité à développer et soutenir l'agro-tourisme : apprendre à mieux produire, à mieux consommer et mettre en valeur nos richesses agricoles et nos savoir-faire. Donner la capacité à chaque Palmiplainois de produire son propre revenu, voilà toute l'ambition de la poursuite de nos actions pour cette année.

Il en sera question par la finalisation attendue du projet de centralité 2^e Village, le déploiement progressif des premiers bungalows du projet d'hôtel à ciel ouvert (en lien avec plusieurs partenaires) et la poursuite des actions favorisant l'installation et la pérennisation d'acteurs économiques à La Plaine des Palmistes.

La solidarité et l'action sociale ne seront pas en reste dans nos ambitions pour l'année 2023. La réhabilitation du CCAS permettra d'offrir un espace d'écoute et d'accompagnement à la hauteur des besoins de sa mission prioritaire. Afin de stabiliser leurs actions, les maisons de quartiers poursuivront leur développement, grâce aux diverses mesures incitatives de la convention territoriale globale signée en décembre dernier avec la CAF.

Ces quelques éclairages thématiques permettront de constater toute l'ampleur des engagements qui seront tenus cette année. Dans le cadre de l'accompagnement mis en œuvre par l'Etat depuis le refus de vote du compte administratif par le conseil municipal en 2019, la commune poursuivra son travail de sécurisation des recettes et de meilleure prévision des dépenses. Le projet de budget qui sera en définitive proposé au vote sera construit pour la première fois sur la base d'un budget prévisionnel par direction et pôle. L'objectif est de mieux associer les services communaux au respect des différentes obligations comptables et assurer la soutenabilité budgétaire.

Afin de préparer la certification des comptes qui sera rendue obligatoire en 2024 ou 2025, la comptabilité de rattachement des dépenses à l'année de réalisation du fait générateur sera mise en œuvre à compter de cette année. La réduction prévisible du résultat comptable en fin d'année permettra de redémarrer sur des bases saines et sincères sur le plan budgétaire.

Le contexte macro-économique actuel et l'actualité sociale obligent néanmoins à prévoir un budget de prudence pour cette année afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Les décisions modificatives qui pourraient intervenir en cours d'année permettront d'intégrer des recettes supplémentaires, à ce jour non certaines (notamment solde du filet de sécurité inflation pour un montant supérieur à 200 000 euros). Le maintien à un niveau élevé de l'inflation, avec un pic prévu entre avril et juin, pèsera lourdement sur les dépenses de fonctionnement, plus particulièrement le coût des denrées alimentaires et des dépenses <u>énergétiques. Ces données</u>

974-219740065-20230215-DCM02-15022022-DE Date de télétransmission : 24/02/2023 Date de réception préfecture : 24/02/2023 ont d'ores et déjà été intégrées à la réflexion qui mènera à la finalisation de la préparation du budget primitif pour l'année 2023.

Pour suivre cette trajectoire, les orientations budgétaires pour cette année prennent donc en compte l'ensemble des atouts et contraintes budgétaires que possède la commune : afin de pouvoir continuer à investir et être accompagnée par les créanciers, la priorité ira au remboursement des différents prêts relais et lignes de trésorerie souscrits au titre du programme d'investissements.

Tout nouveau projet, qu'il s'agisse d'un projet en fonctionnement ou en investissement, sera mis en œuvre après recherche des cofinancements qui seront ouverts prochainement, notamment au titre du nouveau programme opérationnel des fonds européens pour la période 2021-2027 sous l'égide de la région Réunion, le fonds d'accélération écologique dans les territoires (« fonds vert ») prévu par l'Etat, le pacte de solidarité territoriale du département de La Réunion et les divers appels à projets qui pourront être lancés tout au long de cette année.

BUDGETS VILLE ET ANNEXES

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville.

L'article 107 de la loi n°1015-991 du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du Département mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n°2016*841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains projets. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population palmiplainoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2023, ainsi que de la situation financière locale.

A partir d'une rétrospective financière étalée sur 3 ans permettant de mesurer l'évolution des grands équilibres budgétaires de la commune, l'objectif consiste, d'une part, à diagnostiquer rapidement les risques encourus, d'autre part à renforcer la définition d'une stratégie financière pluriannuelle.

Le rapport qui vous est proposé d'examiner présente les éléments du contexte national (I), socle de prospectives budgétaires dans lesquels s'inscrivent le projet du budget 2023 (II), qui conformément aux dispositions de la loi NOTRe, est enrichi de développements consacrés aux enjeux de la dette.

Enfin, il présente les propositions d'actions pour 2023 (III).

1. L'ENVIRONNEMENT NATIONAL

1.1 Le contexte national

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2 %). Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste. En recul de -1,8 % au premier trimestre 2022, le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de -1,2 % au deuxième trimestre. Il pourrait en revanche rebondir au second semestre, tiré par les renégociations salariales et les revalorisations du Smic, du point d'indice des fonctionnaires et de certaines prestations sociales (dont les primes exceptionnelles).

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit-à-petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2023, le déficit public devrait atteindre 5 % du PIB en 2022 (après 6,4 % en 2021) et s'y stabiliser en 2023.

Le 29 décembre 2022, le Conseil constitutionnel a validé la loi de finances pour 2023. Elle augmente de 320 millions d'euros l'enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement des collectivités (DGF), qui était gelée ou en diminution depuis douze ans. Cette augmentation est égale aux hausses des dotations de péréquation; donc, la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre ne seront donc pas ou peu impactées par les mécanismes de péréquation. La dotation de solidarité rurale (DSR) bénéficie d'une hausse de 200 millions d'euros contre 95 millions en 2022; au moins 60 % de cette somme (soit 120 millions d'euros) seront affectés à la péréquation. Par ailleurs, la dotation de solidarité urbaine (DSU) recevra 90 millions d'euros supplémentaires et la dotation intercommunalité, 30 millions d'euros supplémentaires. Toutefois, le Sénat qui souhaitait une indexation de la DGF sur l'inflation, n'a pas été entendu.

La loi de finances supprime la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2024, avec, dans un premier temps, une réduction de moitié dès 2023. En compensation de cette suppression, départements, communes et intercommunalités percevront une fraction de la TVA, affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires dont les critères seront définis par décret.

Le texte prévoit des mesures relatives à l'extrême augmentation des coûts auxquelles sont confrontées les collectivités. Avec « l'amortisseur électricité », pour les collectivités restées au tarif réglementaire, l'augmentation sera de 15 % maximum par rapport à 2022 et l'État prendra en charge la moitié des dépassements tarifaires, sur la base d'un dépassement de 180 euros par mégawatt/heure, à préciser par décret, avec un plafond de 500 euros.

Par ailleurs, le filet de sécurité énergétique complète la compensation inflation, votée par la loi de finances rectificatives du 16 août 2022 pour les collectivités les plus fragiles.

La loi de finances étend également le périmètre des zones tendues, sur lesquelles les communes pourront majorer la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires et appliquer une taxe sur les logements vacants. Jusqu'alors, les communes devaient appartenir à une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants. Près de 4 000 communes supplémentaires seront concernées, dont la liste sera fixée par décret. Les communes qui seront éligibles en 2023 pourront dès cette année augmenter la taxe d'habitation (TH) sur résidences secondaires, entre 5 et 60 %.

D'autre part, fait marquant pour les finances communales et les impôts des contribuables de la contribuables de la contribuable de la communales et les impôts des contribuables de la communales et les impôts de la contribuable de la contribu

En matière de comptabilité, la loi de finances ouvre la possibilité aux collectivités de présenter leur candidature avant le 31 mars pour passer au compte financier unique (3e vague d'appel à candidatures). En outre, l'expérimentation de certification des comptes par un panel de collectivités, prévue par la loi NOTRe du 7 août 2015 (article 110), est prolongée d'un an.

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires (« fonds vert ») soutiendra les projets de transition écologique des collectivités : rénovation des bâtiments publics, adaptation des territoires au changement climatique, zones à faible émission... Il recevra 2 milliards d'euros en autorisation d'engagement et 500 millions d'euros en crédits de paiement. En 2023, 50 millions d'euros du fonds vert seront versés aux collectivités pour construire des infrastructures de covoiturage, et 50 millions cofinanceront les incitations financières, accordées aux covoitureurs par les collectivités organisatrices de mobilité, à hauteur de 50 %.

Les Prélèvements sur les Recettes de l'État (PSR) s'élèvent à 43,7 milliards € en 2023, c'est-à-dire en légère hausse par rapport à la LFI 2022. Cette évolution est essentiellement due :

- aux 430 millions € versés en soutien exceptionnel aux communes et groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique
- à l'augmentation anticipée de 200 millions € du FCTVA en 2023
- à la hausse prévisionnelle de 183 millions € de PSR de compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TF PB et de CFE des locaux industriels (liée au dynamisme des bases de ces impositions)
- à l'augmentation prévisionnelle de 17,5 millions € de compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale
- à la diminution prévue de 45 millions € de deux dotations : la DCRTP (Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et la DTCE (dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe (locale) au titre de la minoration des variables d'ajustement.

La DGF 2023 est stable avec un montant de 26,6 milliards d'€ (26,8 milliards en 2022).

Concernant les crédits spécifiques des outre-mer, les aides aux collectivités locales progressent d'une quarantaine de millions d'euros.

L'article 193 de la loi de finances pour 2022 a modifié et élargi le périmètre d'éligibilité de la dotation budgétaire de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité. Celle-ci s'intitule désormais « dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales ». Elle est destinée aux communes dont une part importante du territoire est classée en site « Natura 2000 » ou comprise dans un cœur de parc national ou au sein d'un parc naturel marin ou classée dans un parc naturel régional. Cette dotation était de 24,3 millions d'euros en 2022 et passe à 30 millions d'euros en 2023.

1.2 Le contexte local

Les communes réunionnaises subissent les contraintes inflationnistes et de coût plus important des emprunts après une période de taux bas ces dernières années.

En revanche, comme évoqué en amont, les valeurs locatives cadastrales servant au calcul des impôts sont revues chaque année en fonction de la hausse des prix à la consommation. En se basant sur un taux d'inflation de 7%, tous les rôles de taxes foncières devraient être valorisés au minimum dans ces proportions.

La commune de La Plaine des Palmistes fait partie des 5 communes de La Réunion à être éligibles à la dotation parc nationaux qui augmente de 200 000 € en 2023. En 2022, elle avait reçu la plus forte dotation de notre département avec près de 237 000 €.

2. LES PRINCIPES DE BASE DE LA PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

2.1 Les grands enjeux stratégiques

L'élaboration du budget 2023 s'inscrit en effet dans un contexte économique et géopolitique qui se dégrade. Les effets de la crise sanitaire sont encore perceptibles alors que les phénomènes d'inflation relevés fin 2021 se sont amplifiés en 2022, notamment avec la crise énergétique par la guerre en Ukraine.

Les grands axes de ce budget s'inscrivent dans une perspective de recherche de nouveaux équilibres :

- L'optimisation des charges de fonctionnement
- La préservation de notre capacité à investir
- Gérer de façon dynamique l'endettement en privilégiant les opérations subventionnées et pour limiter les périodes de mobilisation de l'emprunt

Cette prospective est basée sur les éléments de rétrospectives suivants :

en K€	2020	2021	2022 PREV
Recettes de fonctionnement	13 024.52	13 562.81	13 729.27
Dépenses de fonctionnement	11 669.28	12 806.06	13 673.77
dont intérêts de la dette	44.00	33.54	43.28
Recettes d'investissement	6 615.63	5 819.72	11 737.54
dont emprunts souscrits	1 500.00	_	7 893.26
Dépenses d'investissement	7 915.17	5 935.37	8 738.22
dont capital de la dette	378.76	454.44	455.12

en K€	2020	2021	2022 PREV	
Epargne brute	834.86	53.03	491.76	
Epargne nette	456.10	- 401.41	36.63	

en K€	2020	2021	2022 PREV
Encours au 31 décembre	5 577.55	4 837.00	12 692.55
Capacité de désendettement (en année)	6.68	N/S	25.81
Emprunt	1 500.00	-	7 893.26

2.2 L'équilibre de la section de fonctionnement

2.2.1 Les principales recettes de fonctionnement

a) La fiscalité directe

Afin de ne pas accentuer les charges que doivent supporter les ménages dans un contexte de forte inflation, la commune fait le choix de maintenir inchangés les taux des impôts locaux. La mandature souhaite préserver la qualité et le niveau de vie offert à chacun à La Plaine des Palmistes qui, demain, sera enrichie de nouveaux équipements.

Les produits fiscaux supplémentaires sont obtenus uniquement sous l'effet des dispositions de la loi de finances de 2023 qui prévoit une revalorisation forfaitaire des bases fiscales de +7%. Pour la taxe d'habitation, cela représente un produit supplémentaire d'environ 16 000 € et de 194 200 € pour la taxe foncière sur le foncier bâti.

	Rétrospective			Prospective			
en K€	2020	2021	2022 PREV	2023	2024	2025	
Taxe d'habitation							
Base nette imposable taxe habitation	4 436,00	1 188,80	1 336,48	1 431,37	1 445,69	1 460,14	
Evolution n-1	1,60%	N/S	12,42%	7,10%	1,00%	1,00%	
Taux taxe habitation	16,86%	16,86%	16,86%	16,86%	16,86%	16,86%	
Evolution n-1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Produit de la taxe d'habitation	747,91	200,43	225,33	241,33	243,74	246,18	
Evolution n-1	1,58%	-273,15%	11,05%	7,10%	1,00%	1,00%	
Taxe sur le foncier bâti							
Basse nette imposable taxe foncière sur le bâti	3 866,00	4 041,77	4 254,03	4 662,42	4 825,61	4 994,50	
Evolution n-1	4,40%	4,35%	4,99%	9,60%	3,50%	3,50%	
Taux taxe foncière sur le bâti	34,22%	47,16%	47,16%	47,16%	47,16%	47,16%	
Evolution n-1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Produit de la taxe foncière sur le bâti	1 322,95	1 906,10	2 004,60	2 198,80	2 275,76	2 355,41	
Evolution n-1	4,60%	44,08%	5,17%	9,69%	3,50%	3,50%	
Produit du "Coco"		150,54	159,54	174,98	181,10	187,43	

b) La structure des autres recettes de fonctionnement du budget principal

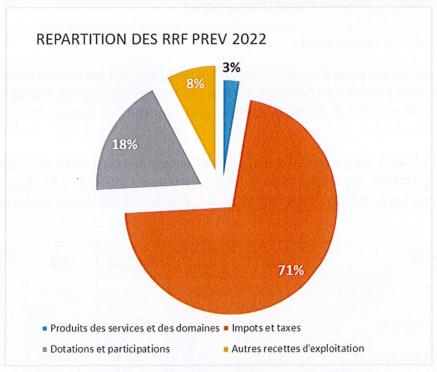
Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe (art 7311) (l'octroi de mer, la taxe sur les carburants, les droits de mutation).

Dotations: elles représentent les recettes du chapitre 74 (dotation globale de fonctionnement, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations telles que la Prestation d'Accueil et Restauration Scolaire (PARS) versée par la CAF pour le financement des cantines scolaires ainsi que la dotation de biodiversité).

Recettes diverses: elles regroupent notamment les produits des services (recettes tarifaires), les loyers et les cessions d'immobilisations.

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont composées essentiellement de recettes fiscales et de dotations.

Pour l'exercice 2022, la répartition des recettes réelles de fonctionnement (RRF) serait la suivante (dans l'attente de la finalisation du compte administratif) :



W6		Rétrospective			Prospective		
en K€	2020	2021	2022 PREV	2023	2024	2025	
Produits des services et des domaines	371,80	318,18	409,64	363,12	375,12	375,12	
Evolution n-1	-13,99%	-14,42%	28,74%	-11,36%	3,30%	0,00%	
Impots et taxes	8 140,20	8 834,49	9 633,16	9 913,69	10 097,79	10 286,26	
Evolution n-1	-1,07%	8,53%	9,04%	2,91%	1,86%	1,87%	
Dotations et participations	2 289,30	2 159,09	2 495,80	2 389,26	2 348,32	2 357,51	
Evolution n-1	12,46%	-5,69%	15,59%	-4,27%	-1,71%	0,39%	
Autres recettes d'exploitation	488,60	870,42	1 026,84	1 705,07	755,07	755,07	
Evolution n-1	18,25%	43,87%	15,23%	39,78%	-125,82%	0,00%	
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 289,90	12 182,18	13 565,44	14 371,14	13 576,30	13 773,96	
Evolution n-1	1,60%	7,32%	10,20%	5,61%	-5,85%	1,44%	

Après une augmentation de +10,20% en 2022, les recettes de fonctionnement seraient en diminution en 2023. Cette hausse est essentiellement due à la vente de foncier au promoteur Concept Immobilier Promotion et à M. VANDECASTEELE et Mme MONTUSCLAT. Les achats et les ventes de terrains continueront à être faits en fonction des besoins de la Commune. Sont en cours de finalisation les cessions des parcelles à but de construction d'habitation et les parcelles vendues pour les opérations de logement social. En fonction de la date de dépôt effectif des permis de construire, les ventes de foncier pour les projets hôteliers pourraient se réaliser sur cette fin d'année 2023.

Les produits et services seront en légère diminution en 2023. La Fête des Goyaviers se tiendra selon le même format que 2021 et ne génèrera pas d'encaissement de droits de place.

Les impôts et taxes augmentent de 9,04% en 2022 grâce à une évolution de l'octroi de mer et des impôts directs respectivement de +11% et 6 %. S'agissant de 2023, l'évolution de l'Octroi de Mer serait uniquement de +2% et l'augmentation de 7,1% des bases fiscales permettront à la commune de bénéficier d'une hausse du produit des impôts directs à hauteur de 9,4%.

Les dotations de l'Etat restent stables. La loi de finances de 2023 prévoit une augmentation de la dotation biodiversité, la commune pourrait ainsi bénéficier d'une subvention plus conséquente étant située dans la zone « parcs nationaux ». Face aux incertitudes économiques, les perspectives d'évolution des recettes doivent rester prudentes.

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20230215-D0002-15022022-DE Date de télétransmission: 24/02/2023 Date de réception préfecture: 24/02/2023

2.2.2 Les principales dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général: Il s'agit de l'ensemble des dépenses du chapitre 011. Au sein des frais généraux, figurent, outre les fluides (eau électricité, télécommunications), le carburant et l'alimentation pour les cantines scolaires les fournitures et prestations de services (travaux, fournitures, services extérieurs) nécessaires au fonctionnement des services communaux. Dans la continuité des projets menés depuis 2020 (isolation thermique, acquisition de véhicules électriques, etc.), les actions de maîtrise de consommation énergétique vont se poursuivre en 2023. Pour ce chapitre, un budget par service sera spécifiquement mis en place pour maîtriser les consommations.

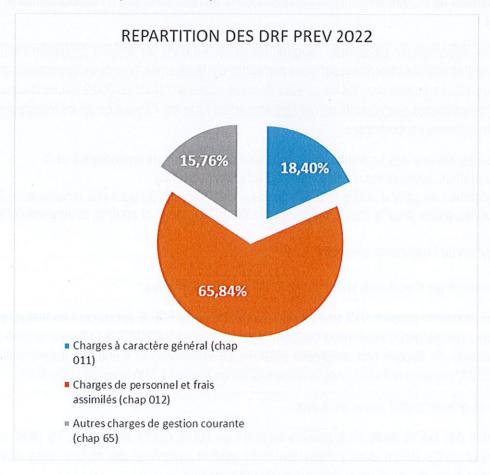
Charges de personnel et frais assimilés : Elles comprennent les dépenses au chapitre 012.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : Elles concentrent essentiellement le financement du SDIS, les subventions versées aux tiers (aides au secteur associatif, y compris CCAS et Caisse des Ecoles) ainsi que les indemnités versées aux élus.

Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts issus de la prospective.

Autres dépenses : Elles sont composées notamment des charges exceptionnelles (les prix aux lauréats et la prime de rentrée pour les études supérieures) ainsi que les provisions pour risques.

Pour l'exercice 2022, la répartition des dépenses réelles de fonctionnement serait la suivante :



en K€		Rétrospective		Prospective		
eu ve	2020	2021	2022 PREV	2023	2024	2025
Charges à caractère général (chap 011)	1 824,98	1 736,20	2 260,03	1 950,00	2 510,00	2 556,12
Evolution n-1	-13,63%	-4,86%	30,17%	-13,72%	28,72%	1,84%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	6 671,24	7 583,16	8 086,49	7 500,00	7 650,00	7 803,00
Evolution n-1	5,70%	13,67%	6,64%	-7,25%	2,00%	2,00%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 568,24	2 114,87	1 936,19	1 864,58	1 868,33	1 872,15
Evolution n-1	-13,99%	34,86%	-8,45%	-3,70%	0,20%	0,20%
Charges financières (chap 66)	44,27	33,44	43,28	479,79	218,16	85,82
Evolution n-1	-2,24%	-24,47%	29,43%	1008,57%	-54,53%	-60,66%
Autres dépenses de fonctionnement	770,87	80,95	114,10	350,00	148,00	148,00
Evolution n-1	933,79%	-89,50%	40,95%	206,75%	-57,71%	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 879,60	11 548,62	12 440,09	12 144,37	12 394,49	12 465,09
Evolution n-1	4,71%	5,79%	7,17%	-2,44%	2,02%	0,57%

Les dépenses de gestion de la commune connaissent une augmentation de 7,17% en 2022.

A ce stade de la préparation budgétaire, l'hypothèse prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement présente une diminution de – 2,44% par rapport à l'atterrissage de 2022.

Les dépenses à caractère général sont en diminution de — 310 000 € (-13,72%) et sont imputables à la poursuite de l'optimisation budgétaire et la recherche de pistes d'économies, notamment sur l'énergie, l'entretien des véhicules, et l'édition revisitée de la Fête des Goyaviers 2023. De plus, la commune n'aura pas à recruter d'agents recenseurs pour cette année.

Le renouvellement du parc informatique (notamment du serveur) financé à 90% par le dispositif REACT UE permettra également de réduire les coûts de maintenance et de réparation liés à l'obsolescence et à la vétusté du matériel actuel.

Pour les dépenses de personnel, l'augmentation de +6,64% en 2022 s'expliquait notamment par un renforcement de l'effectif de l'encadrement pour permettre de réaliser les projets programmés sur la mandature. Parmi les dépenses incompressibles, les mesures ci-dessous mises en œuvre en 2022 même si elles sont atténuées par des effets de variations des effectifs auront une incidence forte sur l'évolution de ce chapitre en 2023 en cas de dérapage du contexte économique :

- La prise en compte des nouvelles grilles indiciaires des agents de catégories B et C.
- Augmentations successives du SMIC liées à l'inflation (+5,54%)
- Augmentation du point d'indice (+ 3,5% au 1er juillet 2022 ce qui aura une incidence en 2023 avec un effet année pleine pour la comparaison avec le BP 2022); celui-ci pourrait de nouveau être réévalué en 2023
- L'évolution de l'assurance statutaire

Les perspectives d'évolution pour l'année 2023 sont les suivantes :

Les prévisions du chapitre 012 sont en diminution de – 660 000 € par rapport au budget primitif de 2022 (- 586 000 euros par rapport à l'exécution budgétaire au 31 décembre 2022) à la faveur de non-renouvellement de certains contrats, de départs non remplacés (Retraite ou Volontaire) et d'une facturation distincte des tickets restaurants CCAS/Commune qui était jusqu'à présent prise en charge à 100% par la collectivité.

D'autres actions seront mises en œuvre :

- Abandon des tickets restaurants papiers au profit du 100% digital via la carte Up (pour se conformer au dernier contrôle Urssaf dans l'attribution et la gestion optimisée des tickets restaurants), pour mieux intégrer l'absentéisme dans la distribution de cet avantage
- Mise en place de la gestion intégrée par le service RH
- Mise en place d'un logiciel de gestion des temps (Dématérialisation et optimisation de la gestion des absences)
- Mise en adéquation des ressources dans le cadre de la GPEC

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20230215-DCM02-15022022-DE Date de télétransmission : 24/02/2023 Date de réception préfecture : 24/02/2023

• Déploiement du TéléTravail

Concernant les charges de gestion courante, l'enveloppe de subventionnement des acteurs associatifs reste stable à hauteur de 490 000 € et le dialogue de gestion sera renforcé, afin de financer les actions répondant pleinement aux orientations portées par la municipalité et aux besoins financiers clairement établis et objectivés des associations.

Pour le CCAS, la gestion de la crèche Rita Garsani depuis septembre 2022 par l'association Les Marionnettes permet d'ajuster à 1 100 000 € la subvention communale et permettra la poursuite de ses actions innovantes, notamment en lien avec le publics séniors et le développement d'actions intergénérationnelles. La baisse est absorbée par une réorganisation des services conforme à la politique d'une gestion efficiente des dépenses mise en œuvre par la Ville.

En ce qui concerne les charges financières, dans le cadre de son programme d'investissements, la commune a bénéficié de volumes de préfinancements importants auprès de ses partenaires financiers durant cette année 2022. La charge des intérêts de la dette est évaluée à 480 000 euros pour l'année 2023.

2.3 L'équilibre de la section d'investissement

2.3.1 Le programme pluriannuel d'investissement du budget principal 2023 – 2025

En 2023, la Ville poursuit les investissements engagés notamment sur les principales opérations suivantes, toutes financées par le dispositif REACT UE :

- Construction de la piscine
- Construction de la médiathèque
- Rénovation du Stade Adrien Robert
- Radiers Bras Canard et Bras Piton
- Aire de jeux « Jardin Urbain »
- Infrastructures informatiques

La commune maintient également sa mobilisation en faveur de la transition écologique avec une enveloppe de 992 000 € consacrée à l'acquisition de matériels roulants hybrides et électriques avec notamment la réhabilitation du CCAS et de la Maison de guartier Ritou. Ces projets seront co-financés par le PST 2.

Cet effort exceptionnel en matière d'équipements et de constructions structurants de la Commune devra s'accompagner d'une gestion rigoureuse avec une planification de la trésorerie. Pour ce faire, et afin d'optimiser la gestion de son fonds de roulement, des préfinancements ont ainsi été octroyés par nos partenaires financiers : l'AFL, l'AFD, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et la Banque Postale.

Le programme pluriannuel d'investissement se décline donc comme suit :

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2025									
OPERATIONS	Dispositif de 2023		21	2024 20		2025 TOTAL			
	financement	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Etudes diverses	Page 1 to Carter Service	19 226	0	19 226	0	19 226	0	57 679	0
Logiciels		30 000	0	30 000	0	30 000	0	90 000	0
Acquisitions hors foncier		150 000	0	150 000	0	150 000	0	450 000	0
Acquisitions foncières		100 000		150 000		100 000		400 000	
15									
Piscine	REACT UE 85,50%	10 307 808	9 478 913					10 307 808	9 478 91
Radier Bras Piton	REACT UE 85,50%	1 154 334	1 116 062		20-20-20-20	an Southan		1 154 334	1 116 06
Radier Bras Canard	REACT UE 85,50%	493 260	615 785			10,210,5110	Tropics (Control	493 260	615 785
Médiathèque	REACT UE 85,50%	1 893 973	2 046 251					1 893 973	2 046 25
Aire de jeux urbains	REACT UE 85,50%	359 841	434 759					359 841	434 759
Stade Adrien Robert	REACT UE 85,50%	2 984 115	2 506 758		1				2 506 75
Télétravail	REACT UE 90.00%	430 000	387 000					430 000	387 000
. 0.00 (1.01)	142 101 02 00,0076	400 000	007 000					400 000	007 000
Aménagement Georget Volcy	DETR	152 985	83 120	152 985	83 120			305 970	166 240
Aménagement des voies Th. Robert				Parallel Andrews	100000000000000000000000000000000000000			CONSTRUCTION OF	
Romarin	DETR	87 343	46 800	87 343	46 800			174 685	93 600
Aménagement école de musique	PRR	All San Carlo	73 800					0	73 800
Aménagement préau école myosotis	PRR		32 887	1021			500000000000000000000000000000000000000	0	32 887
Marine Company of the			0.652356	With the same			Mark Car		1/2012/00
Mobilier CTM		50 000	Sign Sign					50 000	0
Réhabilitation de la Maison de Quartier Ritou	PST2-80%	12 586	9 280					12 586	9 280
Création du rucher communal	PST2-80%	77 035	56 800					77 035	56 800
Acquisition de serres agricoles	PST2-80%	2 170 000	1 600 000		Ecological Value			2 170 000	1 600 00
Acquisition de véhicules électriques, hybrides et de vélos électriques	PST2-80%	512 464	377 854					512 464	377 854
Fravaux de création de l'espace Pépinière	PST2-80%	32 550	24 000					32 550	24 000
Réhabilitation CCAS (faux plafond - cloisonnement - isolation phonique - parking)	PST2-80%	466 496	343 960					466 496	343 960
						5 3 (8)			
PFR		358 096	VIII. COLORED	225 066		185 207	91	768 369	0
ravaux en régie		80 000		80 000		80 000		240 000	0
Construction 4ème école	DSIL 80%	500 000	400 000	500 000	400 000			1 000 000	800 000
Wehabilitation Rue Louis Carron	FEDER 85%			2 200 000	1 723 502			2 200 000	1 723 50
lénovation garage solidaire		100 000				Lita Richard		100 000	0
ravaux toiture Mairie		80 000						80 000	0
ristes cyclables	FEDER 85%			1 666 667	1 305 684	1 666 667	1 305 684	3 333 333	2 611 36
Méhabilitation ECGA	ETAT 80%			1 400 000	1 032 258	1 400 000	1 032 258	2 800 000	2 064 51
éhabilitation chemin Frémicourt	FEADER 85%			100 000	78 341			100 000	78 341
Affection diverses voiries		5660 464				1 000 000	783 410	1 000 000	783 410
					100000		E MARCHEN		STERN
TOTAL PPI 2023-2025		22 502 112	19 634 028	6 611 286	4 669 705	4 531 100	3 121 352	33 644 499	27 425 08

Prospective des dépenses d'investissement :

en K€	Rétrospective			Prospective		
en ve	2020	2021	2022 PREV	2023	2024	2025
Sous total dépenses d'équipement	5 107,59	3 984,50	7 399,03	22 502,11	6 611,29	4 531,10
. Evolution n-1	-27,50%	-21,99%	85,70%	204,12%	-70,62%	-31,46%
Remboursement capital de la dette (chap 16)	378,76	454,44	455,12	498,51	12 674,94	592,81
Evolution n-1	0,18%	19,98%	0,15%	9,53%	2442,56%	-95,32%
Autres dépenses d'investissement	436,99		649,56	371,50	238,47	198,61
Evolution n-1	N/S			-42,81%	-35,81%	-16,71%
Total des dépenses réelles d'investissement	5 923,34	4 438,94	8 503,71	23 372,12	19 524,70	5 322,52
Evolution n-1	-20,31%	-25,06%	91,57%	174,85%	-16,46%	-72,74%

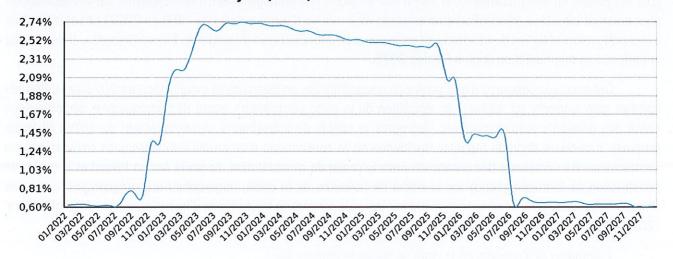
La programmation des investissements s'élève à 22,502 M€ en 2023 se répartissant entre les projets lancés en 2022 et les nouveaux projets et des enveloppes nécessaires au bon fonctionnement des services et des projets pérennes de la collectivité. Jusqu'à l'année 2025, l'effort exceptionnel d'investissement communal s'élèvera à près de 33,644 M€.

2.3.2 Le niveau d'endettement sur la prospective du budget principal

Synthèse de la dette au 01/01/2023

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
10 907 838.60 €	2,18 %	8 ans et 4 mois	· 5 ans et 1 mois	13

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



© Finance Active

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx,Annuel)		
Emprunts	11	10 907 838.60 €	2,18 %		
Revolving non consolidés	2	0.00 €	0,00 %		
Revolving consolidés	2	0.00 €	0,00 %		
Dette	13	10 907 838.60 €	2,18 %		
Revolving disponibles		1 784 708.00 €	Assistant		
Dette + disponible	12 692 546.60 €				

Dette par type de risque (avec dérivés)

Туре	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	5 517 497.60 €	50,58 %	0,73 %
Variable	5 390 341.00 €	49,42 %	3,67 %
Ensemble des risques	10 907 838.60 €	100,00 %	2,18 %

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible
Agence Française de Développement	5 457 497.60 €	50,03 %	
CAISSE D'EPARGNE (prêt relais Médiathèque)	2 715 000.00 €	24,89 %	
BANQUE POSTALE (prêt relais Stade Adrien Robert)	2 625 341.00 €	24,07 %	
Autres prêteurs (autres projets)	110 000.00 €	1,01 %	1 784 708.00 €
Ensemble des prêteurs	10 907 838.60 €	100,00 %	1 784 708.00 €

Afin de sécuriser son fonds de roulement et assurer le paiement de l'ensemble de ses créances, notamment pour les projets en investissements, la ville a mis en place une stratégie financière s'appuyant sur la mobilisation d'un emprunt classique (réalisation d'un emprunt d'un million d'euros auprès de l'AFD en 2022) et sur le recours à des prêts relais et lignes de trésorerie affectées pour financer ses investissements. En conséquence, l'encours de la dette est en augmentation depuis l'année 2022.

Cet encours continuera à augmenter en cours d'année, en raison de la mobilisation en 2023 des différents contrats déjà souscrits (cf. tableau de répartition de la dette par prêteur), avant de commencer à décroître sous l'effet des différents remboursements (acomptes et soldes de subventions, remboursement du FCTVA et fonds propres). Il convient donc de rappeler l'incidence de la souscription d'emprunts non classiques (avec décisions modificatives à la demande des créanciers pour le projet de réhabilitation du stade Adrien Robert et le projet de construction de la médiathèque) sur le calcul de l'encours de la dette, augmentant mécaniquement le nombre d'années de la capacité de désendettement sur les trois années de haut niveau d'investissements de la commune (2022, 2023 et 2024).

L'évolution de l'encours de la dette se présente comme suit :

en K€	2020	2021	2022 PREV	2023	2024
Encours au 31 décembre	5 577.55	4 837.00	12 692.55	8 113.24	5 567.50
Capacité de désendettement (en année)	6.68	N/S	25.81	9.25	7.12
Emprunt	1 500.00	-	7 893.26	5 284.71	1 290.73

En 2022, le ratio encours de dette / épargne brute est donc logiquement dégradée en raison des différents produits financiers souscrits pour les opérations structurantes du PPI. Ce ratio sera ramené à des niveaux convenables dès cette année. Cette détérioration momentanée de la capacité de désendettement témoigne des moyens financiers importants mobilisés par la Ville pour mettre en œuvre des projets d'envergure.

L'effort de remboursement qui sera opéré sur les deux années budgétaires 2023 et 2024 permettra de revenir à un encours de dette d'un niveau inférieur à celui constaté au 31 décembre 2020 (avec une capacité de désendettement inférieur au seuil critique de 12 ans à compter de cette année).

La prospective des recettes d'investissement :

en K€	Rétrospective			Prospective		
	2020	2021	2022 PREV	2023	2024	2025
FCTVA (art 10222)	935.46	625.32	487.50	814.51	2 889.04	821.12
Evolution n-1	37.04%	-33.15%	-22.04%	67.08%	254.70%	-71.58%
Emprunts	1 500.00	-	7 893.26	5 284.71	1 290.73	_
Evolution n-1	N/S		N/S	-49.36%	-309.44%	N/S
Subventions (chapitre 13)	1 793.01	3 619.31	1 923.33	19 634.03	4 669.70	3 121.35
Evolution n-1	-63.95%	101.86%	-46.86%	920.84%	-76.22%	-33.16%
Autres recettes	392.50	299.34	129.11	305.00	150.00	150.00
Evolution n-1	60.33%	-23.74%	-56.87%	136.23%	-50.82%	0.00%
Total des recettes réelles d'investissement	4 620.97	4 543.97	10 433.20	26 038.25	8 999.47	4 092.47
Evolution n-1	-21.76%	-1.67%	129.61%	149.57%	-65.44%	-54.53%

FCTVA: Cette recette concourt à l'investissement des collectivités. Les attributions au titre du FCTVA sont calculées sur la base d'un taux forfaitaire appliqué aux dépenses d'investissement et de fonctionnement éligibles réalisées par les collectivités territoriales. Depuis le 1^{er} janvier 2015, le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404% pour les dépenses éligibles.

Subventions: Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté, Europe...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement.

Autres recettes : essentiellement la taxe d'aménagement

Le plan de relance prévu par l'Europe (REACT-UE) permet aux communes de financer leurs opérations à hauteur de 90%, avec la contrainte d'une fin d'opération au 31/12/2023. La ville a ainsi privilégié des projets respectant le cadre des fiches actions proposées par l'Europe. Les montants attendus au titre des subventions sont de 16 585 K€.

A titre d'information, la convention FEDER – REACT UE pour l'attribution d'une subvention de 572 709 € pour l'opération « Réalisation d'un pont cadre sur la rue des arums et de confortement des berges amont et aval » a été signée en ce début d'année par la Président de la Région Réunion et le Maire. Celle-ci étant déjà réalisée, la demande de solde sera transmise dans le courant de ce premier trimestre.

D'autre part, des aides du Département (essentiellement en matière d'investissement) seront à mobiliser dans le cadre du nouveau PST (2022-2026), consolidant ainsi les efforts entrepris dans nos actions de politique sociale et de transition écologique en faveur de notre population. Enfin, la Région et la CIREST restent des partenaires privilégiés dans le soutien à l'investissement.

La commune poursuit donc sa démarche de recherche active de recettes extérieures avec un prévisionnel de plus de 19 M€.

2.3.3 Les grands équilibres financiers : impact de la prospective sur les épargnes

Epargne Brute = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de richesse financière (à noter que les deux retraitements suivants sont réalisés : les travaux en régie sont déduits des dépenses réelles de fonctionnement et les produits des cessions d'actifs sont déduits des recettes réelles de fonctionnement)

Epargne Nette = Epargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

en K€	2020	2021	2022 PREV	2023	2024
Epargne brute	834.86	53.03	491.76	876.77	781.82
Epargne nette	456.10	- 401.41	36.63	378.27	- 11 893.12

Comme on peut le constater, l'épargne nette en 2022 serait positive. Les perspectives d'évolution de la section de fonctionnement décrites ci-dessus, s'agissant en particulier de la maitrise de la masse salariale, devraient se traduire par une épargne nette positive à partir de 2023. L'épargne nette affichée en 2024 serait exceptionnellement négative compte tenu du remboursement des préfinancements mobilisés entre 2022 et 2023 pour 12 675 K€.

3. PRESENTATION DES ORIENTATIONS GENERALES 2023

Rappel des objectifs généraux de la mandature :

Le projet de mandature à La Plaine des Palmistes vient traduire le programme politique pour lequel le conseil municipal a été élu en juin 2020. Il s'équilibre autour de deux grandes lignes directrices :

- La poursuite d'investissements structurants pour le territoire
- Le développement d'actions de proximité pour répondre au besoin de cohésion sociale au quotidien

De nombreux engagements pris par la commune rejoignent les objectifs de développement durable, prioritaires également pour La Réunion sur des domaines variés tels que, par exemple, l'éducation et l'épanouissement (infrastructures éducatives adaptées aux besoins de la population, création d'une classe Passerelle, espaces d'activités physiques, création d'une Maison Sport-Santé, promotion des activités de plein-air), le respect de l'environnement (mise en valeur de la biodiversité, adhésion au programme Abeilles Sentinelles, éducation au développement durable) ou encore l'autonomie alimentaire (programme d'accompagnement des exploitants agricoles, soutien d'une AMAPEI).

Le retour à la terre et le développement de l'agrotourisme contiennent en leur sein les promesses d'un développement du territoire qui profite à l'ensemble des Palmiplainois. Le projet de création d'un « hôtel à ciel ouvert » permettra à tous de proposer des solutions d'hébergement respectueuses de l'environnement et raisonnées. Le foncier agricole, public ou privé, doit pouvoir servir à porter toutes les initiatives porteuses d'une croissance partagée, par la mise en œuvre de diverses initiatives telles que la mise à disposition de serres agricoles, l'accompagnement des producteurs ou encore la création de filières d'écoulement.

L'éloignement des centres urbains et des zones d'activités plus denses impose aussi aujourd'hui de préparer le développement territorial de demain, en lien avec l'intercommunalité (constitution de réserves foncières, insertion par l'activité économique) et les organismes consulaires (Chambre des Métiers, CCI). La volonté est également de mener une démarche de promotion immobilière raisonnée, pour favoriser l'installation d'activités économiques et de services répondant aux besoins du territoire de demain (cession de fonciers à vocation

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20230215-DCM02-15022022-DE Date de télétransmission : 24/02/2023 Date de réception préfecture : 24/02/2023 économique et touristique, accompagnement de porteurs de projet, aménagements d'espaces à vocation commerciale, création de structures d'accueil à vocation sociale et inclusive).

Synthèse des déclinaisons thématiques pour 2023

Aménagement et Développement Territorial

Depuis 2020, la commune fait partie des territoires « Petites Villes de Demain », lui ouvrant ainsi un éventail de possibilités en termes d'accompagnement en ingénierie et en investissements. 2021 avait été marquée par le classement en commune touristique, objectif affiché dans le projet de mandature. La volonté est d'aller plus loin pour obtenir le classement en station de tourisme. L'année 2022 a permis d'avancer sur la concrétisation de divers projets. L'ensemble des 14 actions est aujourd'hui engagé pour cette thématique. Sur celles-ci, ce sont principalement les directions Aménagement et Développement, Technique et Environnement et Biodiversité et la Manager de Commerce qui interviennent au quotidien, en soutien des projets portés par les autres directions (Education et Culture, Sports et Loisirs) et les nombreux partenaires et porteurs de projets.

L'année 2023 verra se concrétiser certaines opérations et démarrer d'autres projets :

- Démarrage de la première tranche de travaux pour l'opération « Centralité 2e Village », cofinancé à 80 % par l'Etat,
- Pose du 1 er bungalow-témoin et de promotion du projet d'Hôtel à Ciel Ouvert ; il s'agit d'accompagner les palmiplainois dans la création de microstructures hôtelières,
- Création d'un village d'écobox autour du bien-être et du soin, appelé « Village Bien-Être », en partenariat avec la CCI de La Réunion
- Livraison des ouvrages de franchissement des anciens radiers Bras Canard et Bras Piton
- Lancement de la consultation relative à la remise à niveau de la rue Louis Carron
- Lancement des travaux pour la réalisation d'un parcours de santé à proximité du stade Adrien Robert, projet co-financé par l'État au titre du dispositif « 5000 terrains sportifs »
- Pour les besoins en réfection de voieries dans les années à venir, lancement d'un marché à bons de commande pour la réhabilitation ou réalisation de voieries; l'objectif est de pouvoir être plus réactif pour candidater aux divers appels à projets rendant éligibles ces opérations (notamment Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Sous réserve du respect du calendrier obligatoire pour la reprise de la procédure, la révision du plan local d'urbanisme sera finalisée en fin d'année 2023. Le travail de fond mené consiste à intégrer la volonté de développer l'agrotourisme et protéger nos terres agricoles, tout en favorisant le développement commercial, dans le futur document d'urbanisme. Des études stratégiques seront par ailleurs démarrées pour préparer La Plaine des Palmistes de demain : aménagement du Cœur de Ville (espaces publics), requalification du quartier scolaire « Ecole Myosotis — Ecole Claire Hénou — Ancien Collège » (présentation à venir lors d'un prochain conseil municipal).

Cadre de Vie, Emploi et Insertion

La thématique Cadre de Vie, Emploi et Insertion intègre toutes les actions qui visent à maintenir la qualité du cadre de vie exceptionnel qu'offre La Plaine des Palmistes et mener des projets en faveur du développement social. Sur les 30 actions que compte cette thématique, 23 actions ont déjà démarré depuis 2021, portées à la fois par la Direction Technique et Environnement et le Service de Valorisation de la Biodiversité (volet Cadre de Vie) et par le CCAS (volet Emploi et Insertion).

S'agissant du cadre de vie, le contexte de crise énergétique et de renchérissement du coût de ces dépenses va amener la commune à poursuivre ses efforts pour maîtriser ses consommations d'énergie, d'opération de réhabilitation du CCAS sera la première qui mettra en avant l'utilisation des energies reproduve la première qui mettra en avant l'utilisation des energies reproduve la première qui mettra en avant l'utilisation des energies reproduve la première qui mettra en avant l'utilisation des energies reproduve la première qui mettra en avant l'utilisation des energies reproduve la première qui mettra en avant l'utilisation des energies reproduve la première qui mettra en avant l'utilisation des energies reproduve la première qui mettra en avant l'utilisation des energies reproduve la première qui mettra en avant l'utilisation des energies reproduve la première qui mettra en avant l'utilisation des energies reproduve la première qui mettra en avant l'utilisation des energies reproduve la première qui mettra en avant l'utilisation des energies reproduve la première qui mettra en avant l'utilisation des energies reproduve la première qui mettra en avant l'utilisation des energies reproduve la première qui mettra en avant l'utilisation des energies reproduve la première qui mettra en avant l'utilisation des energies reproduve la première qui mettra en avant l'utilisation des energies reproduve la première qui mettra en avant l'utilisation des energies reproduve la première qui mettra en avant l'utilisation des energies en la première qui mettra en avant l'utilisation des energies en la première qui mettra en avant l'utilisation des energies en la première qui mettra en avant l'utilisation des energies en la première qui mettra en avant l'utilisation des energies en la première qui mettra en avant l'utilisation des energies en la première qui mettra en avant l'utilisation des energies en la première qui mettra en avant l'utilisation des energies en la première qui mettra en avant l'utilisation des energies en la pre

fonctionnement, afin d'en faire un bâtiment basse consommation. Le parc automobile poursuivra sa démarche de « verdissement » pour limiter les consommations de carburant. Avec la livraison à venir du nouveau centre technique municipal au 1^{er} avril prochain, l'accent sera mis sur l'amélioration de la gestion des stocks et consommables.

La préservation de la biodiversité et l'accentuation des efforts en sa faveur feront l'objet de moyens supplémentaires pour cette année 2023. La livraison de nouveaux matériels (serre, véhicule électrique à benne) permettra au service de démultiplier ses actions en faveur de la pédagogie, de la prévention et de la protection autour des espèces végétales rares que compte notre territoire.

L'entretien, la sécurisation et la modernisation du réseau routier communal sont pour mémoire une compétence obligatoire pour la commune, qui doit y consacrer des moyens importants. L'enveloppe budgétaire globale prévue en matière de fonctionnement favorisera les interventions rapides sur la voierie publique et les petits aménagements favorisant la sécurité de la circulation piétonne et automobile. Les outils informatiques en cours de développement permettront de connaître et mieux suivre l'état des bâtiments et programmer de façon pluriannuelle les interventions.

Le volet Emploi et Insertion est porté par le CCAS et fera l'objet d'une présentation après le vote des orientations budgétaires par le conseil d'administration de l'établissement public. La volonté reste de poursuivre le travail déjà engagé autour du dispositif « zéro chômeur de longue durée ». Le changement de mode de gestion de la crèche « Rita Garsani » s'est accompagné d'une augmentation du nombre de places d'accueil, tout en conservant le même tarif pour les parents. L'un des projets phares de cette année est de finaliser le projet de création d'une 2° crèche associative, offrant des places d'accueil supplémentaires. Il s'agit là d'une nécessité au vu de l'augmentation constante de la population et le besoin de places en nombre suffisant pour la petite enfance.

Alimentation, Santé et Sécurité Publiques

Dans la continuité de l'appel à projets du programme national pour l'alimentation, dont la commune a été lauréate en 2022, le travail d'élaboration du projet alimentaire territorial a démarré. Conduit par un chargé de projet dont le poste est cofinancé par l'Etat et l'ADEME, ce projet est actuellement dans sa phase de diagnostic, qui permettra de dégager les pistes opérationnelles en faveur de la mise en valeur du monde agricole. En fin d'année, seront par ailleurs mises à disposition les premières serres à destination des agriculteurs souhaitant démarrer une activité de maraîchage.

En matière de santé, sous l'égide d'une chargée de projet, le contrat local de santé sera signé avec le Préfet et l'ARS en avril prochain et permettra de mieux organiser l'offre de soins et promouvoir la santé sur le territoire. En lien direct avec le Projet Alimentaire Territorial qui portera certaines actions, la volonté est de mettre en avant la nutrition et l'activité physique au cœur du bien-être des habitants.

Au regard de l'impératif de préserver la tranquillité, la salubrité et la sécurité publiques, la coordination des moyens en faveur de la politique de sécurité continuera à mieux s'organiser. Dans la continuité de la convention de coordination signée avec la brigade de gendarmerie, plusieurs outils socles seront élaborés cette année, à savoir le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, la convention de participation citoyenne et la déclinaison spécifique à Petites Villes de Demain des moyens de la gendarmerie nationale.

Epanouissement, Education, Développement Personnel

Les nouveaux équipements livrés dans le courant de cette année vont participer à l'éducation et à l'épanouissement de tous sur le territoire de La Plaine des Palmistes. Il s'agissait d'être particulièrement ambitieux pour créer l'aire de jeux Jardin Urbain, procéder à la construction de la nouvelle médiathèque, engager la réhabilitation du Stade Adrien Robert mais aussi, et surtout, enfin ouvrir un équipement permettant à tous les âges

Date de télétransmission : 24/02/2023

Date de réception préfecture : 24/02/2023

d'apprendre à nager. Pour l'année 2023, il s'agira d'assurer la mise en service dans des conditions optimales de fonctionnement.

Les différentes directions qui interviennent au quotidien sur ces thématiques seront mobilisées en grande partie sur la préparation de la mise en service des équipements réhabilitées ou livrées. Pour favoriser la lecture publique, en partenariat avec la DAC OI (financement à 90 %), un fonds d'ouvrages nouveaux sera acquis pour répondre aux nouvelles demandes culturelles, tout en laissant une place aux loisirs numériques. L'objectif est de donner une place plus importante au livre dans le quotidien de nos habitants.

Sous l'égide de la direction des sports et loisirs, les différents équipements sportifs et techniques voient leur acquisition programmée, afin de permettre aux utilisateurs de disposer de tout le matériel nécessaire pour leur bon épanouissement. L'accent sera mis également sur l'animation générale de ces structures et la réponse à divers appels à projets est prévue pour obtenir des cofinancements supplémentaires.

Le programme d'animations locales continuera enfin à être dynamique. En lien avec nos associations pour lesquelles le niveau de soutien demeurera inchangé, il s'agira de continuer à animer socialement et culturellement le territoire. Le fonctionnement sur une année pleine des deux maisons de quartier participera de cette mission au plus près des habitants, en favorisant le partage, l'échange et la découverte de nouvelles activités. La labellisation en cours de la maison sport-santé, projet important de la mandature pour le bien-être et la santé par l'activité physique adaptée, permettra de rendre plus inclusive notre action et de conserver la logique de répondre aux besoins de tous par l'action publique communale.

Ce rapport d'orientation budgétaire dont il est proposé de débattre vient traduire les grandes lignes de la stratégie de gestion communale pour cette année 2023. Plus encore que les années précédentes, la préparation budgétaire s'inscrira dans une logique de prudence, afin de pouvoir tenir les différents engagements réglementaires, comptables et financiers. Les ambitions affichées correspondent à ce que la commune est en capacité de réaliser, grâce à l'engagement de tous nos agents et partenaires privés et institutionnels.

Le travail de rationalisation des dépenses est clairement engagé avec la définition d'une enveloppe de crédits budgétaires affectée à chaque direction. Il s'agit là du préambule à différentes évolutions comptables qui seront rendus obligatoires dans les prochains mois et années (certification des comptes, fusion du compte administratif et du compte de gestion, instauration de la M57).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 3 abstentions (SAINT-LAMBERT Jean-Luc, DELATRE Joëlle et VACHER Jean-Yves),

- PREND ACTE de l'existence du rapport relatif aux orientations budgétaires,
- ATTESTE qu'un débat sur les orientations budgétaires a bien eu lieu,
- VOTE le débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport présenté,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

PLAMPour copie conforme,

phny PAYET